
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de la CPAM du Rhône
N° 2023-61

Date de transmission en Préfecture : **27 DEC. 2023**

Date de mise en ligne : **27 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Lionel BRUNEL (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BERTOCCHI

Le CCAS de la ville de Brignais a souhaité s'engager dans une coopération et une expérimentation visant à l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins pour les usagers. Pour se faire, le portail « Espace Partenaires » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône sera accessible au CCAS afin d'accompagner les usagers.

Le « portail Espace Partenaires », conçu et développé par l'Assurance Maladie est destiné à l'usage du partenaire CCAS, et facilite ses interactions avec la Caisse Primaire d'assurance Maladie, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Il permet aux utilisateurs habilités du CCAS, de signaler, des personnes en situation de fragilité qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès aux droits et/ou à leurs soins. Le signalement par « Espace

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Partenaires » fluidifie et optimise le traitement des demandes du CCAS, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés à la Caisse d'assurance maladie.

Cette convention a pour objet de :

- Renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,
- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,
- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

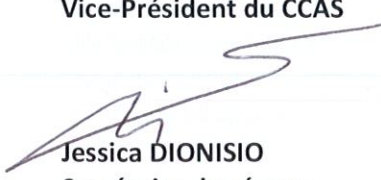
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du portail Extranet de l'« Espace Partenaires » avec la CPAM du Rhône, la convention de partenariat qui lui est adossée, ainsi que tout document, courrier ou avenant relatif à ce partenariat.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS


Jessica DIONISIO
Secrétaire de séance

